

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <u>DU MARDI 30 MARS 2021 À 18 H 30</u> À LA SALLE DES FETES DE NUITS-SAINT-GEORGES

PRÉSENTS: PRÉSIDENT: Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES: Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Hervé PETIT, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Ludovic MILLE, Malika AMINI, Christian HOQUET, Gilles MUTIN, Eliane QUATREHOMME, Florence ZITO, Alain BŒUF, Régis DORLAND.

POUVOIRS: Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Ludovic MILLE a donné pouvoir à Hervé PETIT. Malika AMINI a donné pouvoir à Philippe HUMBERT. Gilles MUTIN a donné pouvoir à Olivier BAYLE.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Florence ZITO a donné pouvoir à Francis CHENOT. Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT. Régis DORLAND a donné pouvoir à Sophie GALLOIS.

<u>PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION</u>: Frédéric GROSNICKEL, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs; Isabelle RIGONI et Sabine SENTERRE, Secrétariat général.

Monsieur le Président ouvre la séance, et remercie les participants. Il indique que la séance sera principalement consacrée au bilan de l'année 2020 à travers l'approbation des comptes administratifs, de gestion et à l'affectation des résultats 2020.

Madame DUREUIL est désignée secrétaire de séance, et procède à l'appel nominal.

1. APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2021 ET RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 16 MARS 2021

Le compte-rendu est annoté à la demande de Monsieur LUCAND pour ajouter en page 3 ses propos rapportés :

« Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2017, le graphique retenu ne montre pas que la part des charges de personnel ainsi que celle des charges à caractère général baissent, contrairement au reversement de la fiscalité qui fonde l'augmentation. D'autre part, les charges globales de personnel doivent être rapportées à l'ensemble des budgets agrégés (10 millions environ sur 50 millions environ) soit un ration de 20% et non de 50%».





CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE Enfin il ajoutait que sur les résultats de l'exercice 2020, il serait utile de chiffrer la part exacte des pertes dues à la crise sanitaire et que l'on évalue approximativement à 500 000 €. »

Le compte-rendu du Conseil communautaire du mardi 2 mars 2021 est approuvé à l'unanimité avec ces modifications.

Monsieur le Président donne ensuite communication du relevé de décisions du Bureau communautaire du mardi 16 mars 2021 aux conseillers communautaires. Le relevé n'appelle aucune question ni observation.

2. PROJETS DE DELIBERATIONS

Le Président tient à remercier Madame la Vice-Présidente aux affaires financières ainsi que Madame la Directrice des Affaires financières et toute son équipe pour le travail effectué sur la préparation des CA.

Affaires financières :

Madame VENTARD présente les chiffres clés de l'année 2020 à l'aide d'un diaporama.

Monsieur le Président fait remarquer concernant la présentation des indicateurs financiers que les rôles supplémentaires de fiscalités étaient supérieurs à notre épargne nette en 2017 et 2018 et nous ont permis de continuer à investir durant ces années. Mais ce n'était plus le cas à partir de 2019 et 2020 où l'épargne nette devient négative malgré les rôles supplémentaires de fiscalité.

Ainsi, il apparait sur le tableau de réaffectation des résultats en section d'investissement qu'il nous reste 25 588.50 € d'excédent d'investissement pour 2021, donc rien malgré les besoins importants tel que l'investissement nécessaire en infrastructure informatique. Soit il faut faire participer la section de fonctionnement, soit il faut à nouveau emprunter.

Madame VENTARD fait remarquer que le recours à l'emprunt continuera à dégrader l'épargne nette.

Présentation de Madame VENTARD, Vice-Présidente en charge des finances :

C/21/11 - OBJET: BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/12 - OBJET: BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

C/21/13 - OBJET: BUDGET SERVICE COMMUN SCOLAIRE - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/14 - OBJET : BUDGET SERVICE COMMUN SCOLAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Présentation de Monsieur POULLOT, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement :

C/21/15 - OBJET: BUDGET EAU REGIE - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/16 - OBJET: BUDGET EAU REGIE - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

C/21/17 - OBJET: BUDGET EAU DSP - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/18 - OBJET: BUDGET EAU DSP - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

C/21/19 - OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT GEVREY-NUITS - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/20 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT GEVREY-NUITS - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

C/21/21 - OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/22 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Présentation de Monsieur TOUBIN, Vice-Président en charge de la gestion des déchets :

C/21/23 - OBJET: BUDGET DECHETS - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/24 - OBJET: BUDGET DECHETS - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.





Présentation de Monsieur ROUSSEL, Vice-président en charge du développement économique et de la politique locale du commerce :

C/21/25 - OBJET : BUDGET ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » — COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/26 - OBJET : BUDGET ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

C/21/27 - OBJET : BUDGET ZAE NUITS-SAINT-GEORGES « LE PRE SAINT DENIS » - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/28 - OBJET : BUDGET ZAE NUITS-SAINT-GEORGES « LE PRE SAINT DENIS » - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

C/21/29 - OBJET : BUDGET ZAE GILLY-LES-CITEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE » - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/30 - OBJET : BUDGET ZAE GILLY-LES-CITEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE » - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

C/21/31 - OBJET : BUDGET ZAE MOREY-SAINT-DENIS « AUX QUATRE PIEDS DE POIRIERS » - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/32 - OBJET : BUDGET ZAE MOREY-SAINT-DENIS « AUX QUATRE PIEDS DE POIRIERS » - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

C/21/33 - OBJET : BUDGET ZAE NOIRON-SOUS-GEVREY « LOTISSEMENT DU COMMERCE » - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/34 - OBJET : BUDGET ZAE NOIRON-SOUS-GEVREY « LOTISSEMENT DU COMMERCE » - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Présentation de Monsieur TOUBIN, en qualité de Président du Conseil d'Exploitation des SPICS « Energie » et « Transports » :

C/21/35 - OBJET: BUDGET ENERGIE CHAMBOEUF - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/36 - OBJET : BUDGET ENERGIE CHAMBOEUF - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

C/21/37 - OBJET: BUDGET TRANSPORT - COMPTE DE GESTION 2020.

C/21/38 - OBJET : BUDGET TRANSPORT - COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Les comptes de gestion ainsi que les comptes administratifs et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité pour l'ensemble des budgets, à l'issue de votes distincts, budget par budget.

Monsieur le Président n'a pas pris part aux votes des comptes administratifs 2020, il est sorti de la salle pendant le vote des CA.

C/21/39 - OBJET : MODIFICATION MINEURE DU REGLEMENT INTERIEUR SUITE AUX OBSERVATIONS DU CONTROLE DE LEGALITE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C/21/40 - OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MOBILITE ».

Monsieur le Président explique que sur chaise les conseillers communautaires ont trouvé un projet d'amendement à la délibération présenté à sa demande conformément à l'article 5 du règlement intérieur puisqu'il n'est plus possible de modifier des projets de délibération en cours de séance sans qu'un conseiller communautaire n'en ait fait la demande écrite plus de 24h avant la séance.

Il explique qu'il n'est pas question pour lui de bloquer les communes qui souhaitent porter un service de transport à caractère social. C'est pourquoi il propose d'amender la délibération :

En retirant la phrase « Les services communaux pré existants la prise éventuelle de compétence et opérés ou soutenus par les communes ne sont pas transférés à la Communauté s'ils ne présentent pas de caractère intercommunal. »





CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE En ajoutant, après « vu l'avis favorable de la commission « Aménagement de l'espace communautaire et mobilités » du 22 mars 2021 » la phrase suivante « Considérant que les services municipaux à vocation sociale existants ou à venir ne relèvent pas du champ de la compétence AOM ».

Monsieur CARTRON souligne la qualité du travail réalisé dans la commission « Aménagement de l'espace communautaire et mobilités » du 22 mars, mais rappelle qu'en effet, on ne peut modifier une délibération inscrite à l'ordre du jour qu'à l'aide d'un amendement déposé 24h à l'avance. L'AMF, L'ADCF, la Région nous incitent grandement à prendre la compétence, mais les transports réguliers qui concernent plusieurs territoires et les transports scolaires restent de la compétence de la Région.

Il pense que la Communauté de communes a intérêt à garder la main sur cette compétence pour pouvoir faire ce qu'elle ou les communes souhaitent, tout en laissant la Région gérer ce qui existe déjà. Il indique qu'il n'y a que des avantages à prendre cette compétence selon l'avis de la commission.

Monsieur le Président rapporte qu'un certain nombre de maires l'ont interrogé pour savoir comment cela allait se passer pour les différents projets communaux (pistes cyclables,...) en cas de transfert de la compétence. Il répond que comme pour tout projet, il faudra en parler et après il y a la question du financement, puis le vote du Conseil communautaire. Le problème de cette compétence, c'est qu'il n'y a pas de retour en arrière et dans tous les cas les communes seront dessaisies de la compétence au bénéfice de la région ou de l'intercommunalité. Si la Communauté de communes ne prend pas la compétence, les projets très locaux souhaités par nos communes ou la Communauté de communes ne seront pas mis en œuvre sans l'accord de la Région.

Départ de Monsieur SERAFIN à 20h30.

Monsieur DANEL indique que les communes de Flagey-Echezeaux et Gilly-Les-Citeaux disposent d'un transport pour se rendre au marché de Nuits-Saint-Georges. Est-ce que ces transports seront transférés avec la compétence ?

Monsieur le Président répond qu'il n'avait pas connaissance de ce service et qu'à son sens non, puisque tout ce qui existait préalablement au niveau des communes restait communal.

Un conseiller interroge sur les accessoires de mobilités que seraient les ponts. Est-ce qu'ils peuvent rentrer dans le cadre de cette loi ?

Monsieur le Président lui répond qu'à son sens non, car ils n'ont rien à voir avec le transport et concernent la voirie.

Monsieur DALLER s'inquiète du devenir des transports scolaires. Monsieur le Président répond qu'il est très clair qu'ils restent dans le giron de la Région, sauf si la Communauté de communes demande expressément à les reprendre.

Monsieur CHENOT se fait le porte-parole de Madame ZITO, excusée : elle ne voit pas l'intérêt de prendre une compétence supplémentaire qui serait une coquille vide sans financement pour l'instant. Il lui semble plus intéressant de travailler avec la Région en conventionnant sur les futurs projets.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas une coquille vide puisqu'aujourd'hui il existe déjà le schéma directeur vélo. Si l'EPCI ne prend pas la compétence, nous ne pourrons plus porter ce schéma demain. La loi nous impose de décider avant le 31 mars 2021 (demain). La loi dit que dans tous les cas les communes n'auront plus la compétence et donc elles ne pourront plus la transférer.

Monsieur MORIN revient sur les transports scolaires et demande, en bout de ligne, ce qu'il se passera si demain il y a moins de 4 enfants à ramasser ? Que deviendra alors la ligne ?

Monsieur le Président répond que l'on voit bien que le transport scolaire ne cale pas avec la réalité des territoires. Le problème aujourd'hui c'est que la Région a récupéré la compétence, mais n'a pas harmonisé les règlements de transports scolaires qui préexistaient dans les départements depuis 5 ans. Il n'y a donc pas de règlement faisant référence pour ces questions à l'échelle de la région. C'est l'ancien règlement départemental qui s'applique toujours.





CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE

Plurielle, dynamique, solidaire

Monsieur MORIN précise qu'hier les communes demandaient les subventions à la Région. Demain la Communauté de communes demandera les subventions à la région, sans garantie de les obtenir.

Monsieur le Président répond qu'il n'est pas le législateur, et que c'est celui-ci qui a décidé que le bon échelon pour gérer la compétence « Mobilité » était le bloc communal. La question ce soir se résume à savoir si le bloc communal garde ou perd le pouvoir de gérer les transports sur son territoire (hors transports scolaires).

Monsieur CARTRON conclut qu'au-delà de cette loi qui choque les principes habituels et cartésiens des maires en confiant une compétence tout en laissant l'essentiel de son contenu à la Région, la Communauté de communes aura le choix des dispositions à mettre en œuvre en termes de mobilités pour organiser les transports et surtout pourra garder la possibilité de les organiser selon les souhaits des communes. Avec cette compétence, la Communauté de communes conserve le choix.

La délibération amendée est adoptée à la majorité, avec 9 voix contre, 10 abstentions et 53 voix pour.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour ce choix et rappelle qu'il restera aux communes un délai de 3 mois à compter de la notification pour ratifier à la majorité qualifiée la délibération de confier la compétence à la Communauté de communes.

C/21/41 - OBJET : CONVENTION D'OCTROI D'UNE AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE A L'EPIC/OFFICE DE TOURISME.

Monsieur le Président indique que cette délibération est présentée à la demande de l'Office de Tourisme et de son Président. La Communauté de communes ayant déjà apporté une subvention de 90 000 € à l'Office de Tourisme lors d'une précédente délibération, mais qui ne suffira pas pour permettre à l'Office de fonctionner.

Madame POSTANSQUE explique que la Communauté de communes a la possibilité de voter une avance de trésorerie à l'Office de Tourisme et leur permettre ainsi d'honorer des dépenses urgentes dans l'attente du produit de la Taxe de séjour à venir, sans impacter le budget de la Communauté de communes puisque cette avance n'apparaîtra pas dans les comptes si elle est remboursée par l'OT avant la fin de l'exercice budgétaire. Il est donc proposé une convention permettant d'apporter une avance de trésorerie remboursable de 40 000 € maximum.

Monsieur LIGNIER rappelle que l'Office de Tourisme n'est pas le seul à connaître des difficultés et que la Région accorde des subventions aux associations y compris pour le fonctionnement.

Monsieur le Président lui répond qu'il y a quelques années la Communauté de communes a fait le choix de mettre l'Office de Tourisme en EPIC et non en association ou en régie. Il n'est pas possible de prévoir à ce moment-là la situation qui existe aujourd'hui.

Monsieur LIGNIER indique que la Région a laissé la porte ouverte à des aides aux EPICs.

Monsieur le Président lui répond que ce n'est pas encore décidé.

Madame POSTANSQUE ajoute que l'Office de Tourisme a encore l'espoir d'obtenir une aide du Conseil Départemental de Côte d'Or.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C/21/42 - OBJET : ATTRIBUTION DE LA PRIME DE RESPONSABILITE A CERTAINS EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION.

La délibération est adoptée à l'unanimité.





C/21/43 - OBJET: PRESENTATION DES INDEMNITES DES ELUS.

Il est pris acte de l'état annuel des indemnités de fonction des Présidents et des Vice-Présidents pour 2020.

3. QUESTIONS DIVERSES

Pacte de gouvernance territorial :

Monsieur le Président rappelle que le pacte de gouvernance adopté par le Conseil Communautaire a été transmis aux communes le 26 mars 2021, et que les conseils municipaux disposent de 2 mois pour émettre un avis simple.

Piscines intercommunales:

Monsieur MARQUET, vice-président délégué au sport et à la gestion des équipements sportifs, indique que dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid19, la piscine de Nuits-Saint-Georges était jusqu'ici complètement fermée, les protocoles interdisant l'accès aux équipements fermés. Elle a été récemment rouverte aux scolaires. La Communauté de communes a fait le choix de rouvrir le bassin extérieur plus tôt, à compter du 28 avril c'est-à-dire après les vacances scolaires, pour permettre au public d'accéder à nouveau à l'équipement, ce qui serait autorisé par le protocole sanitaire actuel.

Monsieur VITREY souhaite que cette information soit diffusée aux communes pour qu'elle soit portée à la connaissance des directeurs d'école.

Monsieur CHENOT informe l'assemblée qu'une pétition circule à propos de la fermeture de la piscine de Vougeot.

Monsieur le Président répond qu'il est au courant de l'existence de cette pétition. C'est un sujet qui passionne, mais c'est le prix à payer pour savoir ce que coûterait de rénover cette piscine. Dès que le budget sera adopté, il pourra lancer l'étude nécessaire au chiffrage des travaux de réhabilitation. Il informe l'assemblée que toutes les piscines communales du plan piscine de cette génération sont dans une situation similaire, et cite notamment l'exemple des communes de Seurre, Santenay, Epoisses ... Mais il fait observer qu'à l'exception de Dijon, nous sommes à sa connaissance la seule intercommunalité qui dispose de plus d'une piscine.

Il invite les conseillers communautaires qui le souhaitent à venir visiter la piscine de Vougeot le mercredi 7 avril pour se rendre compte de son état.

Remerciements:

Les conseillers communautaires adressent leurs remerciements publics à Nicole Genevoix et au CCAS de Nuits-Saint-Georges qui ont organisé la vaccination des ainés de plus de 70 ans.

La séance est levée à 21h10.



